

### Rapport d'inspection prévu par la

## Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

#### Ministère des Soins de longue durée

District de London

Division des opérations relatives aux soins de longue durée Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 130, avenue Dufferin, 4º étage London ON N6A 5R2 Téléphone : 800 663-3775

## Rapport public initial

Date d'émission du rapport : 1<sup>er</sup> octobre 2024

**Numéro d'inspection : 2024-1136-0005** 

Type d'inspection:

Suivi

Titulaire de permis : Caressant-Care Nursing and Retirement Homes Limited

Foyer de soins de longue durée et ville : Caressant Care on Mary Bucke,

St. Thomas

## **RÉSUMÉ D'INSPECTION**

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : le 24 septembre 2024

#### L'inspection concernait:

- Demande nº 00124048 Suivi nº 1 en vertu du paragraphe 278 (1) du Règl. de l'Ont. 246/22, Ordre de conformité nº 001 de l'inspection nº 2024\_1136\_0003 (date d'échéance de mise en conformité : 12 septembre 2024) liée à des dossiers du personnel.
- Demande nº 00124049 Suivi nº1 en vertu de la disposition 4 du paragraphe 102 (12) du Règl. de l'Ont. 246/22, Ordre de conformité nº 002 de l'inspection nº 2024\_1136\_0003 (date d'échéance de mise en conformité : 12 septembre 2024) – liée à la prévention et au contrôle des infections.

## Ordres de conformité délivrés antérieurement :

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :



# Rapport d'inspection prévu par la

## Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

#### Ministère des Soins de longue durée

#### District de London

Division des opérations relatives aux soins de longue durée Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 130, avenue Dufferin, 4º étage London ON N6A 5R2 Téléphone : 800 663-3775

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2024-1136-0003 en vertu du paragraphe 278 (1) du Règl. de l'Ont. 246/22, inspecté par Debra Churcher (670) Ordre n° 002 de l'inspection n° 2024-1136-0003 en vertu de la disposition 4 du paragraphe 102 (12) du Règl. de l'Ont. 246/22, inspecté par Debra Churcher (670)

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire

# **RÉSULTATS DE L'INSPECTION**

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur a fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.